



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-020-2025-08

PUBLIÉ LE 11 AOÛT 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Direction de l'Innovation, de la Recherche et de la Transformation numérique

IDF-2025-06-24-00014 - Arrêté N° SG/DRH 2025-06 portant nomination
de Monsieur Philippe DOMINGUES aux fonctions de Directeur de
l'Inspection Régionale Autonomie Santé par intérim de
l'Agence régionale de santé Île-de-France (1 page)

Page 3

Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires

IDF-2025-08-11-00004 - Arrêté n°DOS-2025-3786 portant retrait
d'agrément de la SASU KD 78 APS (2 pages)

Page 5

IDF-2025-08-11-00005 - Arrêté n°DOS-2025-3787 portant agrément
de la SAS AMBULANCES AMADEUS (95140 GARGES-LES-GONESSE) (2
pages)

Page 8

IDF-2025-08-11-00003 - Arrêté n°DOS-2025/3622 portant transfert des
locaux de la SARL AMBULANCES POUCHET (2 pages)

Page 11

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-06-24-00014

Arrêté N° SG/DRH 2025-06 portant nomination
de Monsieur Philippe DOMINGUES aux fonctions
de Directeur de l'Inspection Régionale
Autonomie Santé par intérim de l'Agence
régionale de santé Île-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° SG/DRH 2025-06

**portant nomination de Monsieur Philippe DOMINGUES aux fonctions de
Directeur de l'Inspection Régionale Autonomie Santé par intérim
de l'Agence régionale de santé Île-de-France**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Monsieur Philippe DOMINGUES est chargé de l'intérim des fonctions de Directeur de l'Inspection Régionale Autonomie Santé de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 1^{er} juillet 2025.
- ARTICLE 2 :** Le Directeur de l'Inspection Régionale Autonomie Santé par intérim de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 24 juin 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNE

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-08-11-00004

Arrêté n°DOS-2025-3786 portant retrait
d'agrément de la SASU KD 78 APS

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2025- 3786

Portant retrait d'agrément de la SASU KD 78 APS

(78140 Vélizy-Villacoublay)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n°DOS-2020/1488 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 30 JUIN 2020, portant agrément sous le n° ARS-IDF-TS/223, de la SASU KD 78 APS, sise 16, rue de la Grange Dame Rose à Vélizy-Villacoublay, dont la présidente est Madame Karima DRISSI ;

CONSIDÉRANT l'accord de transfert des autorisations de mise en service rattachées à cinq véhicules de Catégorie C type A immatriculés GJ-870-KE, EJ-254-ZZ, EM-557-EV, FK-786-AF et FK-878-AF à la société AMA 78 APS, sise 16, rue Grange Dame Rose à Vélizy- Villacoublay dont le responsable légal est Monsieur Azdine OUAHBI, délivré par les services de l'ARS Ile de France le 15 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT par conséquent que l'agrément de la SASU KD 78 APS est désormais sans objet ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'agrément de la SASU KD 78 APS, sise 16, rue Grange Dame Rose à Vélizy-Villacoublay dont le responsable légal est Madame Karima DRISSI est retiré à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.
Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.
Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 11/08/2025

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
La Responsable du service régional
des transports sanitaires,

SIGNE

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-08-11-00005

Arrêté n°DOS-2025-3787 portant agrément de la
SAS AMBULANCES AMADEUS (95140
GARGES-LES-GONESSE)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2025-3787

Portant agrément de la SAS AMBULANCES AMADEUS

(95140 GARGES-LES-GONESSE)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** le dossier de demande d'agrément présenté par le responsable légal, Monsieur Hamid ACHMOUKH de la SAS AMBULANCES AMADEUS, sise 13, avenue de Stalingrad à Garges-lès-Gonesse ;

CONSIDERANT l'accord de transfert de l'autorisation de mise en service de d'un véhicule de catégorie C type A immatriculé GD-664-BS et d'un véhicule de catégorie D immatriculé FK-441-DK provenant de la société AMBULANCES EDEN 95 à Garges-lès-Gonesse délivré par les services de l'ARS Ile-de-France le 28 juin 2025 ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande d'agrément, des installations matérielles, des véhicules et des équipages, aux dispositions du code de la santé publique et des arrêtés ci-dessus visés relatifs à la composition du dossier d'agrément et fixant les caractéristiques exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur du responsable légal de la société relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

CONSIDERANT les attestations sur l'honneur du responsable légal de la société relative à la conformité des véhicules de transports sanitaires, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SAS AMBULANCES AMADEUS, sise 13, avenue de Stalingrad à Garges-lès-Gonesse, dont le gérant est Monsieur Hamid ACHMOUKH, est agréée sous le n° ARS-IDF-TS/ 413 à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 11/08/2025

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
La Responsable du Service régional
des transports sanitaires,

SIGNE

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-08-11-00003

Arrêté n°DOS-2025/3622 portant transfert des
locaux de la SARL AMBULANCES POUCHET

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2025/3622

portant transfert des locaux de la SARL AMBULANCES POUCHET

(75017 Paris)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° DOS-2022/4726 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 10 décembre 2022 portant agrément sous le n° ARS-IDF-TS/308 de la SARL AMBULANCES POUCHET sise 64 rue du Mont Cenis à Paris (75018), dont le gérant est Monsieur Samir RAMDANI ;

CONSIDERANT l'accord de transfert des autorisations de mise en service des véhicules de catégorie C type A immatriculé GP-814-YT et de catégorie D immatriculé GH-221-MA délivré par les services de l'ARS Ile-de-France le 3 juillet 2025 ;

CONSIDERANT l'accord de transfert de l'autorisation de mise en service du véhicules de catégorie C type A immatriculé GG-889-DG provenant de la société Ambulances Curie à Paris 17^{ème} délivré par les services de l'ARS Ile-de-France le 3 juillet 2025 ;

CONSIDERANT la demande de modification de l'agrément déposée par le responsable légal de la SARL AMBULANCES POUCHET relative au transfert des locaux ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SARL AMBULANCES POUCHET est autorisée à transférer ses locaux du 64 rue du Mont Cenis à Paris (75018) au 111 rue de Rome à Paris (75017) à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 11 août 2025

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
La Responsable du service régional
des transports sanitaires,

Signé

Séverine TEISSEDRE